

RCS : LIBOURNE
Code greffe : 3303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00528
Numéro SIREN : 798 615 431
Nom ou dénomination : A.C.C. Renovations

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2018 sous le numéro de dépôt 2584

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

36 rue Victor Hugo / BP 195 / 33 504 LIBOURNE Cedex
tél : 07-69-20-25-76 / mail : rcslibourne@free.fr

CONSEIL AUDITS - REVISION EXPERTISE
Comptable
6 lieu dit Vignolles
33860 Marcillac

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

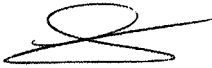
<u>Dénomination</u> : A.C.C. Renovations	<u>Numéro RCS</u> : 798 615 431
	<u>Numéro Gestion</u> : 2013B00528
<u>Forme Juridique</u> : Société par actions simplifiée	
<u>Adresse</u> 9 les Thibauts	
: 33860 Reignac	

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2017
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposé le : 16/08/2018
Sous le numéro : 2584

Délivré à Libourne le 16 août 2018

Le Greffier,



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2017

certifié conforme à l'original

Désignation de l'entreprise **ACC RENOVATIONS**Adresse de l'entreprise **9 LES THIBAUTS**

33860

REIGNAC

SIRET

7 9 8 6 1 5 4 3 1 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

33500 LIEURNE

				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 7	
		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	64 335	030 7 366
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	64 335	048 7 366
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	420	070 420
		Autres * (3)	072	474	074 474
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	830	086 830	
	Charges constatées d'avance *	092	97	094 97	
	Total II	096	1 822	098 1 822	
	Total général (I+II)	110	66 157	112 7 366	
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	8 000	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau		134	(16 894)	
	Résultat de l'exercice		136	(5 673)	
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	(14 567)	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	69 789	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	1 555	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 100	172 2 014	
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	73 358		
Total général (I + II + III)		180	58 791		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2017

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Certifié conforme à l'original

Désignation du déclarant : ACC RENOVATIONS

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial Autres			
	Immobilisations corporelles		56 969	60 060
	Immobilisations financières			
	Total I		56 969	60 060
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés	420	420
		Autres	474	11
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		830	331
	Charges constatées d'avance		97	82
	Total II		1 822	844
Total général (I + II)			58 791	60 904
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		8 000	8 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		(16 894)	(5 511)
	Résultat de l'exercice		(5 673)	(11 382)
	Provisions réglementées			
		Total I		(14 567)
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		69 789	67 679
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		1 555	808
	Autres dettes		2 014	1 310
	Produits constatés d'avance			
	Total III		73 358	69 798
Total général (I + II + III)			58 791	60 904

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

(en liste)

2017
2033-B-SD
Certifié conforme à l'original

Formulaire obligatoire

Désignation de l'entreprise **SAS ACC RENOVATIONS**

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR **018**

Exercice N clos le 3 1/1 2/2 0 1 7

Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			209	210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		Services		217	218	9 088	
	Production stockée	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230		
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	9 088
Charges d'exploitation	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	5 609	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240		
	Autres charges externes	(dont crédit bail : mobilier : immobilier :)			242	3 422	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE 243 119)			244	990	
	Rémunérations du personnel				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements				254	3 091	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259	}	262	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
				Total des charges d'exploitation (II)		264	13 113
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(4 025)	
Produits financiers (III)					280		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges financières (V)					294	1 649	
Charges exceptionnelles (VI)	{	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	}	300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices (VII)					306		

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316	314	5 673
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles		322		
	Impôts et taxes non déductibles		324		
	Divers, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248	330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987	342	
Déductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A) 989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies) 138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies) 990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer 344	350	
	Dont divers Créance due au report en arrière du déficit		346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39. decies)		655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2 352	354 5 673
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière			356	
	Déficits antérieurs reportables	16 894	dont imputés sur le résultat	360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2 370	372 5 673

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Certifié conforme à l'original

Désignation du déclarant : ACC RENOVATIONS

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services	9 088	8 135
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	9 088	8 135
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	5 609	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	3 422	14 353
	Impôts, taxes et versements assimilés	990	513
	Rémunérations du personnel		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		
	Dotations aux amortissements	3 091	3 113
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (II)	13 113	17 979

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(4 025)	(9 844)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)	1 649	1 538
	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		(5 673)	(11 382)

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2017

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420	10 000	422		424		426		10 000			
	Constructions	430	54 335	432		434		436		54 335			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	64 335	492		494		496		64 335			

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	4 275	522	3 091	524		526	7 366		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	4 275	572	3 091	574		576	7 366		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾	579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Certifié conforme à l'original 2017

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

2033-D-SD

Formulaire obligatoire

Désignation de l'entreprise | ACC RENOVATIONS

Néant ☐

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agence-ments amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer,		charges sociales et fiscales correspondantes			
2						
3						
4						
5						
6						
7						
			TOTAL		780	
à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD						

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	16 894
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	16 894
Déficits de l'exercice	860	5 673
TOTAL des déficits restant à reporter	870	22 567

III - DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV - DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V - ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

	800
--	-----

VI - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Artificiel conforme à l'original 2017

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS 2033-E-SD

Formulaire obligatoire

Désignation de l'entreprise **ACC RENOVATIONS**

Néant ☐

Exercice ouvert le **01/01/2017** et clos le **31/12/2017** Durée en nombre de mois **1** **2**

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108
Production vendue - Biens	109
Production vendue - Services	141
Production stockée	111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 1	144

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121
Variation de stocks (marchandises)	122
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
TOTAL 2	152

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 – TOTAL 2 137**

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD) **117** **0**

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE **020** ☐

Chiffre d'affaires de référence CVAE **022**

Période de référence **024** **160**

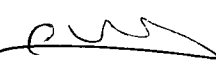
Date de cessation **186**

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2017

Certifié conforme à l'original 

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7

SIREN 7 | 9 | 8 | 6 | 1 | 5 | 4 | 3 | 1

Dénomination de l'entreprise **ACC RENOVATIONS**

Adresse (voie) **9 LES THIBAULTS**

Code postal **33860**

Ville **REIGNAC**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	80

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **CLAVAUD** Prénom(s) **STEPHANE**
 Nom marital % de détention **50.00** Nb de parts ou actions **40**
 Naissance : Date **17/12/1975** N° Département **17** Commune **ROCHEFORT** Pays **FR**
 Adresse : N° **2** Voie **LOT LA MAISONNETTE**
 Code Postal **17210** Commune **BUSSAC FORET** Pays **FR**

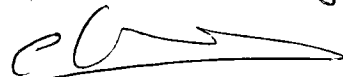
Titre (2) **M** Nom patronymique **CLEMENCEAU** Prénom(s) **JEROME**
 Nom marital % de détention **50.00** Nb de parts ou actions **40**
 Naissance : Date **16/03/1978** N° Département **33** Commune **BLAYE** Pays **FR**
 Adresse : N° **9** Voie **LES THIBAULTS**
 Code Postal **33860** Commune **REIGNAC** Pays **FR**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme à l'original



Principes comptables, méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	10 à 25 ans
Agencements et aménagements des constructions	8 à 15 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Matériels et outillage industriels	5 à 10 ans
Autres immobilisations	3 à 5 ans

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée FIFO

c) Titres de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur achat.

En cas de cession de titres de même nature, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée FIFO

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

d) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

e) Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées constatées.

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
Les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

--

A.C.C. Rénovations
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts, 33860 REIGNAC
798615431 RCS Libourne

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à -5 673,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-5 673,00 euros
Report à nouveau antérieur :	-16 894,00 euros
Au compte "report à nouveau"	-5 673,00 euros
S'élevant ainsi à -22 567,00 euros	

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Stéphane CLAUD



A.C.C. Renovations
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts, 33860 REIGNAC
798615431 RCS Libourne

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE - ARRIVE LE

16 AOUT 2018

33600 LIBOURNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 28 MAI 2018

Le 28 mai,
A 18 heures,

Monsieur Stéphane CLAVAUD, demeurant 2 Lotissement la Maissonnette, 17210 BUSSAC FORET, agissant en qualité de Président de la société A.C.C. Renovations sus-désignée,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017,
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes dudit exercice,

EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Le Président procède à l'examen détaillé des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Président prend acte que les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le Président arrête définitivement les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 faisant apparaître une perte de -5 673,00 euros et décide de les soumettre à l'approbation de la collectivité des associés.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président décide de proposer à la collectivité des associés d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -5 673,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-5 673,00 euros
Report à nouveau antérieur :	-16 894,00 euros
Au compte "report à nouveau"	-5 673,00 euros
S'élevant ainsi à -22 567,00 euros	

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'au cours de l'exercice écoulé et des exercices antérieurs, aucune convention n'a donné lieu à application de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Le Président précise qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Président décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés pour le 29 juin 2018 à 19 heures, 9, les Thibauts 33860 REIGNAC, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

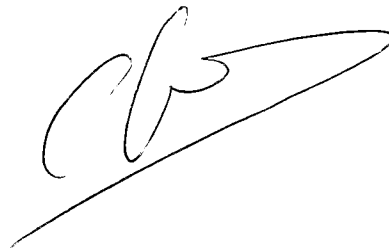
- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,

RAPPORT DE GESTION - PROJET DES RESOLUTIONS

Le Président arrête ensuite les termes du rapport de gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Stéphane CLAVAUD
Président



A.C.C. Renovations
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts, 33860 REIGNAC
798615431 RCS Libourne

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018

L'an Deux mille dix-huit,
Le 29 juin,
A 19 heures,

Les associés de la société A.C.C. Renovations se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 9, les Thibauts 33860 REIGNAC, sur convocation faite par lettre simple adressée le 01 juin 2018 à chaque associé.

Sont présents :

Jérôme CLEMENCEAU, titulaire de 40 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
Stéphane CLAVAUD, titulaire de 40 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 80 actions sur les 80 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Stéphane CLAVAUD, en sa qualité de Président de la Société.

Jérôme CLEMENCEAU est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du comité de direction,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

J. C. SC

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du comité de direction,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au comité de direction,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du comité de direction et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du comité de direction, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à -5 673,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-5 673,00 euros
Report à nouveau antérieur :	-16 894,00 euros
Au compte "report à nouveau"	-5 673,00 euros
S'élevant ainsi à -22 567,00 euros	

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

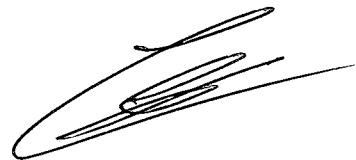
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Stéphane CLAUD

Le secrétaire
Jérôme CLEMENCEAU



A.C.C. Rénovations
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts, 33860 REIGNAC
798615431 RCS Libourne

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2017, l'activité de la Société a été la suivante : Opération d'achat, vente, construction, amélioration, rénovation, location de biens immobiliers.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2017, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants : Poursuite de l'activité.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 9 088,00 euros contre 8 135,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 11,71%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 5 609,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 422,00 euros contre 14 353,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -76,15%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 990,00 euros contre 513,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 92,98%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des charges sociales s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0,00 personnes contre 0,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 3 091,00 euros contre 3 113,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,70%.

Le montant des autres charges s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 13 112,00 euros contre 17 979,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -27,07%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -4 024,00 euros contre -9 844,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 59,12%.

Compte tenu d'un résultat financier de -1 649,00 euros (-1 538,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -5 673,00 euros contre -11 382,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 50,15%.

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés de 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par une perte de -5 673,00 euros contre une perte de -11 382,00 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 50,15%.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 58 791,00 euros contre 60 904,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,46%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -5 673,00 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-5 673,00 euros
Report à nouveau antérieur :	-16 894,00 euros
Au compte "report à nouveau"	-5 673,00 euros
S'élevant ainsi à	-22 567,00 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -14 567,00 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social.

Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la présente consultation de la collectivité des associés.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre comité de direction quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

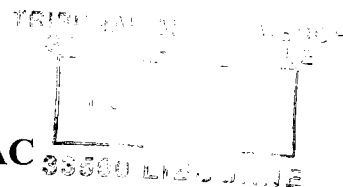
Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à REIGNAC
Le 29 juin 2018

Le Président
Stéphane CLAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane CLAUD', written over a horizontal line.

A.C.C. Renovations
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts, 33860 REIGNAC
798615431 RCS Libourne



TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du comité de direction, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à -5 673,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-5 673,00 euros
Report à nouveau antérieur :	-16 894,00 euros
Au compte "report à nouveau"	-5 673,00 euros
S'élevant ainsi à -22 567,00 euros	

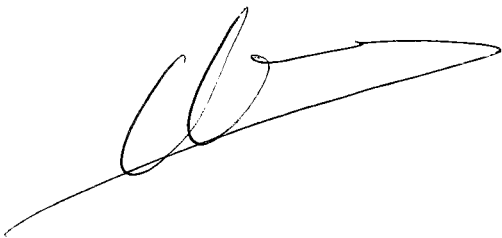
L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Président
Stéphane CLAUD

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a long horizontal stroke.

Le secrétaire
Jérôme CLEMENCEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a long horizontal stroke.

L
Société par actions simplifiée

A.C.C. Renovations
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 9, les Thibauts, 33860 REIGNAC
798615431 RCS Libourne

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT
SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE
DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Fait à REIGNAC
Le 29 juin 2018

Le Président
Stéphane CLAVAUD

